## ETUDES PREPARANT AU DIPLOME DE PHARMACIEN

Posté par: formations-concours Publiée le : 16/10/2008 21:11:36

PROFESSION Le pharmacien est un professionnel de santé à part entiÃ"re. C'est un acteur important du systÃ"me de santé non seulement au niveau de la dispensation du médicament et des produits de santé, mais aussi dans le domaine de la prévention, de la biologie médicale, de la recherche, de l'industrie pharmaceutique, de l'enseignement...Suivant son mode d'exercice, il aura des contacts privilégiés avec les patients, les autres acteurs du systÃ"me de santé (médecins, infirmiers.), des juristes, des administrations, des entreprises de fabrication ou commerciales, des organisations internationales.

A l' heure actuelle, 63073 pharmaciens exercent en France, dont 62% de femmes. Â

Les études de pharmacie sont dispensées dans des unités de formation et de recherche de pharmacie (UFR). Elles se déroulent en trois cycles, comprenant chacun deux années, Ã I'exception de I'internat qui se déroule en quatre ans. Elles comportent des cours théoriques et des enseignements dirigés, mais aussi de nombreux enseignements pratiques, des stages hospitaliers et en milieu professionnel.Â **ACCES** Les études de pharmacie sont ouvertes aux candidats titulaires du baccalauréat français ou d'un titre admis en dispense, ou d'un Diplà me d'accà s aux études universitaires. Les candidats étrangers doivent justifier d'un diplôme sanctionnant une formation d'un niveau équivalent. Tout étudiant d'un établissement préparant à I'exercice des professions médicales, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins doit satisfaire aux obligations vaccinales en vigueur contre la tuberculose, I'hA©patite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite

Durant le **premier cycle**, la formation comprend des matiÃ"res telles que la chimie, les mathématiques, la physique ou les sciences de la vie. En premiÃ"re année, un module de culture générale est organisé ainsi qu'un enseignement linguistique. A la **fin de la premiÃ**"re **année**, un **concours** est organisé en vue d'admettre en deuxiÃ"me année un nombre limité d'étudiants, déterminé réglementairement chaque annéeÂ: c'est le **numerus clausus.** Seuls les étudiants qui figurent en rang utile au classement peuvent poursuivre en deuxiÃ"me année d'études de pharmacie. Le taux de réussite au concours est d'environ 20%, et 99% des admis sont titulaires du baccalauréat scientifique. Le nombre d'étudiants inscrits en premiÃ"re année autorisés à poursuivre leur cursus était fixé Ã 2250 en 2001/2001.

Ce concours comprend uniquement des épreuves écritesÂ: des questions à réponses courtes et ouvertes et des questions à choix multiple. Un **stage officinal**, d'une durée de deux mois, à temps complet, doit être effectué avant le début de la deuxià me année. Le stagiaire est initié à la dispensation des médicaments et reçoit une formation dans les domaines de la posologie, de la reconnaissance des produits, de la législation et des préparations officinales.

A partir de la deuxià me annà e des **stages d'initiation Ã** la recherche sont prà evus pour les à etudiants qui en font la demande.

- DeuxiÃ"me cycle Les enseignements comprennent une formation commune de base (FCB) et une formation optionnelle. La formation commune permet aux étudiants d'acquérir l'ensemble des connaissances indispensables quelle que soit leur orientation ultérieure. Elle porte essentiellement sur la chimie, les sciences de la vie, la santé publique et l'environnement, et la science du médicament.

Elle comprendÂ:

- Les enseignements non optionnels, organisés sous formes de modulesÂ;
- La formation de préparation à la prise de fonctions hospitaliÃ"resÂ;
- Un enseignement de synthÃ"se, dispensé avant la fin du premier cycle et organisé sous forme d'enseignements dirigés portant sur des cas concrets. A l'issue de ce trimestre de synthÃ"se, un examen partiellement oral est organisé. Il permet de vérifier que l'étudiant maîtrise les connaissances acquises et est capable de les mobiliser face à un problà me concret. La formation optionnelle permet aux étudiants d'approfondir les connaissances de base dans les disciplines de leur choix et les prépare progressivement à un exercice professionnel particulier ou à une carriÃ"re de recherche. Elle comprend des enseignements théoriques destinés à faire acquérir aux étudiants un ensemble de connaissances sur une thématique particulià re et à le former au raisonnement scientifique, des enseignements pratiques et dirigés permettant aux étudiants d'acquérir la maîtrise d'un ensemble de techniques applicables à différents secteurs professionnels ou de recherche. Pour être admis à poursuivre leurs études en troisiÃ"me et quatriÃ"me année , les étudiants doivent avoir satisfait au contrà le des connaissances relatif à la formation commune de base de l'année précédente. Pour Ãatre admis en cinquiÃ"me année, les étudiants doivent avoir validé, outre la formation commune de base de quatriÃ"me année, deux unités de valeur optionnelles, choisis parmi les enseignements proposés par l'UFR de pharmacie (par exemple, ceux des certificats de la maîtrise de sciences biologique et médicales) ou avec l'accord du directeur, parmi ceux proposés dans d'autres UFR.
- Le troisiÃ"me cycle A I'issue du deuxiÃ"me cycle, I'étudiant doit choisir entreÂ: - Un troisià me cycle court, d'une durée de deux ans, qui s'adresse aux ©tudiants qui souhaitent exercer en officine ou en industrie pharmaceutiqueÂ; cycle long ou internat qui comporte quatre années et qui s'adresse aux étudiants qui souhaitent se diriger vers la recherche ou les hà pitaux et laboratoires. La premiÃ"re ann©e du troisi¨me cycle (cinquième ann©e d'études) est une année hospitalo-universitaire (AHU), commune aux cycles longs et aux cycles courts . Les étudiants exercent des fonctions hospitaliÃ"res, pour la moitié au moins dans des services de soins et pour l'autre dans des services de pharmacie ou de biologie et re§oivent un enseignement correspondant. Il vise à familiariser I'étudiant avec la prescription des médicaments et des analyses biologiques, à I'aider à résoudre les problà mes posés par le suivi th©rapeutique et biologique et à assurer ses futures fonctions professionnelles d'information, de vigilance et de gestion. Pour Ãatre admis en sixià me année, I'étudiant doit valider les enseignements du trimestre de synthÃ"se et deux ou trois unités de valeur, choisies par lui en fonction de l'activité professionnelle vers laquelle il se dirige puisque les étudiants doivent se spécialiserÂ: ils optent pour l'officine ou l'industrie La sixiÃ"me année du cycle court pharmaceutique.Â Elle comprendÂ:
- Un **enseignement de pratique professionnelle** (stage) de six mois, accompli à temps plein dans une officine, dans un établissement pharmaceutique, industriel et commercial, dans une pharmacie centrale des hà pitaux ou tout autre service spécialisé et agréé;
- Des **enseignements théoriques, dirigés et pratiques**. L'étudiant doit valider, en sixiÃ"me année deux ou trois unités de valeur, suivant qu'il en a validé deux ou trois en cinquiÃ"me annéeÂ;

- La préparation et la soutenance de la thÃ"se , dont le sujet est de préférence en rapport avec l'activité de l'étudiant pendant son stage de pratique professionnelle. L'internat L'internat débouche, comme le cycle court, sur le diplà me d'Etat de docteur en pharmacie, mais aussi sur un Diplà me d'études spécialisées (DES) qui détermine le secteur d'activité du futur pharmacien. L' accÃ"s à l'internat est subordonné à la réussite au concours organisé tous les ans au début de la cinquiÃ"me année, pour chacune des deux zones géographiques, nord et sud. Dans chaque zone géographique, le concours est unique pour toutes les disciplines d'internat. AprÃ"s la réussite au concours, les internes peuvent choisir entre la biologie médicale (pour les internes qui souhaitent exercer dans les laboratoires d'analyses), la pharmacie hospitaliÃ"re, la pharmacie industrielle et biomédicale ou la pharmacie spécialisée (pour ceux qui souhaitent se diriger vers la recherche). Le concours comprendÂ:
- Une épreuve de questions de connaissance générale, sous forme de QCM, notée sur 120 points, d'une durée d'une heure trenteÂ;
- Une épreuve comprenant quatre à six exercices d'application, d'une durée de deux heures, notée sur 200 pointsÂ;
- Une épreuve de questions relatives à quatre à six dossiers thérapeutiques et biologiques, d'une durée de trois heures, notée sur 300 points. Le DES est délivré aux internes ayant effectué la totalité de leur internat, validé les enseignements et soutenu, au cours de la derniÃ"re année d'internat, un mémoire qui tient lieu de thÃ"se.

POURSUIVRE UNE FORMATION APRES LE DIPLOME

AprÃ"s obtention de son diplà me d'Etat, le pharmacien peut se spÃ@cialiser, en un an, en prÃ@parant un diplà me de troisiÃ"me cycle, **DEA ou DESS**. A titre d'exemple, les universitÃ@s proposent des DEA en matiÃ"re de pharmacologie, de systÃ"mes molÃ@culaires, de mÃ@canisme d'action des mÃ@dicaments. Les DESS permettent de se spÃ@cialiser dans des domaines tels que la cosmÃ@tologie, le marketing du mÃ@dicament ou le contrà le des mÃ@dicaments.

D'autre part, des **Ã@coles de commerce** dÃ@livrent aussi des formations spÃ@cialisÃ@esÂ:

- Management médical et marketing pharmaceutique, à I'Ecole supérieure de commerce de ParisÂ;
- Management de l'industrie pharmaceutique à l'Ecole supérieure de commerce de Dijon. Les titulaires d'un DES peuvent préparer, en un an, un Diplà me d'études spécialisées complémentaire (DESC).